

Le 2 juin 2023

**Décision de la Présidente n° :
33-2023**

Objet :

Signature du marché
d'exploitation des installations de
chauffage, eau chaude sanitaire,
traitement d'eau, climatisation et
ventilation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée en date du 21 mars 2023 entre la Ville et le CCAS de Brignais, la commune et le CCAS de Chaponost, la commune de Millery, la commune de Vourles et la CCVG, et dont le coordonnateur est la CCVG ;
- Considérant la consultation lancée en date du 28 mars 2023 pour le marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation,
- Considérant l'attribution de ce marché par la Commission d'Appels d'Offres de la CCVG, réunie en date du 23 mai 2023, à l'entreprise IDEX ENERGIES, Agence Rhône-Ain-Loire, sise 11 rue Maurice Audibert, à SAINT PRIEST (69800), n° SIRET : 315 871 640 01561,

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

- De signer le marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation, en tant que représentante du coordonnateur du groupement de commandes, portant le numéro 2023GC03, avec l'entreprise IDEX ENERGIES, Agence Rhône-Ain-Loire, sise 11 rue Maurice Audibert, à SAINT PRIEST (69800), n° SIRET : 315 871 640 01561,
- De signer tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : PRIX

Le montant du marché est le suivant, pour la durée maximale prévue, reconductions incluses :

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Concernant la partie à prix global et forfaitaire

Le marché est conclu pour un montant P2 de :

- Montant HT : 443 854.80 €
- Montant TVA : 84 402.80 €
- Montant TTC : 528 257.60 €

Le marché est conclu pour un montant P3 de :

- Montant HT : 377 264.40 €
- Montant TVA : 71 873.20 €
- Montant TTC : 449 137.60 €

Concernant la partie à prix unitaires

Le marché est conclu pour un montant estimatif de :

- Montant HT : 92 370.30 €
- Montant TVA : 9 237.05 €
- Montant TTC : 101 607.35 €

Article 3 : DUREE

Le présent marché est établi pour une période initiale de 3 ans allant du 01/07/2023 jusqu'au 30/06/2026.

Il est reconductible 2 fois 1 an pour une durée totale n'excédant pas 5 ans (30 juin 2028).

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN